

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 6 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf le 6 mai le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2019

Présents : BOUVIER Mireille, COUDERT Bernard, GABILLON Raphaël, CARAZ Gérard, Lilian GALAMAND, LEDEZ Sandrine, PACALET Isabelle, COLLION Cindy, SANCHEZ Stéphanie, PERON Christian.

Absents excusés: AVONT Laëtitia, HERNANDEZ Philippe, FAIVRE Claude.
ARGOUD Guillaume (pouvoir à Mme PACALET Isabelle)

Secrétaire : SANCHEZ Stéphanie

1. Commission Bâtiment

Construction salle socio-éducative, sportive et culturelle :

Informations :

- Travaux préparatoires : démolition, terrassement, plateforme attribués à l'entreprise G.M.T.P de Pommier, la mieux-disante pour un montant de 46 444€ H.T (trois entreprises ont répondu)
- Règlementation acoustique : l'architecte M. Bruno QUEMIN a contacté le bureau ORFEA Acoustique en la personne de M. Stéphane BEAUDET pour une étude acoustique qui incombe à la collectivité pour la construction de ce type de salle.

Prestation : 2 350€ H.T., soit 2 820€ T.T.C.

-- constat sonore initial : mesures du bruit résiduel durant une soirée et nuit, rapport de mesures

-- étude et préconisations : étude et définitions des traitements acoustiques, rapport d'études

- Diagnostic amiante démolition salle des fêtes : Sarl FPE Expertise de Chonas l'Amballan en la personne de M. Frédéric PERRENO.

Prestation : 1 930€ H.T., soit 2 316€ T.T.C sur une base de 32 prélèvements repérage amiante

-- repérage amiante

-- analyses amiante

2. Commission Finances

Décision modificative n°1 – intégration d'études suivies de travaux: Délibération n°2019-05-01

Madame le Maire rappelle que :

- les frais d'études sont comptabilisés sur le compte 2031.
- si les études sont suivies de travaux, il faut réintégrer les dépenses et les comptabiliser dans le même compte que celui des travaux.

- afin de réintégrer les frais d'études, il convient d'ouvrir les crédits au chapitre 41

Ainsi les frais d'études référencés ci-après ont été suivis de travaux et doivent par conséquent être transférés du compte 2031 au compte 2313.

Désignation	Numéro d'inventaire	Date acquisition	Montant
Etude : relevés topographiques de la salle communale	619	09/08/2017	5 370€
Etude requalification places du village	620-2031	14/03/2018	5 712€

Cette intégration se fait par l'émission :

- d'un mandat au 2313 chapitre 041 pour un montant de : 11 082€
- d'un titre au 2031 chapitre 041, pour un montant de : 11 082€

Il convient de prévoir des crédits budgétaires au chapitre 041 en dépenses et en recettes

- compte 2313 (dépenses) : 11 082€
- compte 2031 (recettes) : 11 082€

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1

Décision modificative n°2 – virement de crédits : Délibération n°2019-05-02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite :

- à la validation du projet de construction d'une salle socio-éducative, sportive et culturelle par délibération en date du 5 mars 2019,
 - à l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques,
- certains comptes étant insuffisamment crédités, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit afin de procéder au mandatement de plusieurs factures.

INVESTISSEMENT :

DEPENSES A REDUIRE

Chap.	Article	Nature	Montant
23	2313	Construction	10 500.00
Total			10 500.00

COMPTES A AUGMENTER

Chap.	Article	Nature	Montant
20	2031	Frais d'étude	10 000.00
20	2051	Licences Logiciel	500.00
Total			10 500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice 2019
- **CHARGE** Madame le Maire d'instruire ce dossier.

3. Commission URBANISME

Droit de Prémption Urbain

Madame le Maire rappelle que du fait du transfert de la gestion des PLU au niveau de l'intercommunalité, le droit de préemption urbain est depuis le 1^{er} janvier 2019, transféré à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Le Conseil Communautaire a décidé :

- de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain au Président de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, sur le fondement des dispositions de l'article L. 5211-9 du CGCT, et pour toute la durée de son mandat
- d'instituer le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants :
 - les zones urbaines (zones U) des PLU et POS communaux
 - les zones d'urbanisation future (zones NA/AU) des PLU et POS communaux
 - les secteurs identifiés comme tels (zones d'urbanisation présente ou future) des cartes communales en vigueur.
- d'instaurer un délai de 15 jours pour l'envoi par les communes à l'EPCI des DIA (déclarations d'intention d'aliéner) réceptionnées en mairie. Cette dernière reste le lieu d'enregistrement de toutes les DIA.

Il est précisé qu'une préemption par une commune, après délégation à l'EPCI, implique une justification pour un projet précis; il sera essentiel de bien motiver l'exercice du droit de préemption.

Le Maire devient le responsable juridique de la préemption dont le coût d'acquisition est à la charge de la commune.

4. Commission CIMETIERE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que comme prévu le cimetière fera dans les prochains mois l'objet de travaux :

Déjà réalisés :

- en 2012 et 2013 par l'entreprise Glandut de la Côte st André ; travaux de consolidation des murs de soutènement suite à des fissures importantes conduisant à leur éboulement, ce qui engendrait des dégâts importants sur les tombes mais pouvant également causer des problèmes de sécurité, en cas de chute notamment côté voirie communale « chemin de Tournin »

A réaliser en 2019 :

- informatisation du cimetière permettant de réaliser un nouveau plan, de répertorier chaque concession, leur durée, leur possible renouvellement et les personnes qui y reposent.

Parallèlement la mise en place d'une signalétique des allées du cimetière choix de dénomination: noms de fleurs sera conduite.

- Dans le cadre de la démarche d'Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), seront réalisés des travaux : de stabilisation des allées, la création d'une place de stationnement adaptée aux personnes à mobilité réduite (au plus près de l'entrée du nouveau cimetière) et de petits travaux de maçonnerie.

- Suivi du renouvellement de concession
- Reprise suite à des abandons de concession

5. Commissions Intercommunales : rendus par les élus référents

Equipements communautaires : rapporteur communal: Mme Mireille BOUVIER

Présentation des locaux artisanaux et industriels communautaires (issus CCTB)

- **Société FIGUET Mécanique à Beaufort** (activité mécanique générale)

Engagement de la Communauté de Communes :

- Local industriel et commercial construit en 2000
- Bail commercial avec promesse de vente du 12 octobre 2001 pour ateliers 935 m², d'une durée de 20 ans
- Loyer mensuel 2 330€ H.T.

- **Société Immobilière DP SALVAT à Beaufort**

Ensemble immobilier géré par la SCI Immobilière DP et occupé par :

▫ la société Peinture Poudre Liquide Industrielle (traitement de surface des métaux) et en sous-location par la carrosserie SALVAT

Engagement de la Communauté de Communes :

- Bail commercial avec promesse de vente du 1^{er} décembre 2011, d'une durée de 20 ans
- Loyer mensuel 1 570€ H.T.

- **Société DUMG à Beaufort (activité mécanique de précision usinage)**

Engagement de la Communauté de Communes :

- Local industriel et commercial réhabilité en 2013
- Bail commercial avec promesse de vente du 1^{er} janvier 2014 pour ateliers 550 m², d'une durée de 20 ans
- Loyer mensuel 2 200€ H.T.

- **Société Armour Tech à Beaufort (activité blindage et protection individuelle)**

Engagement de la Communauté de Communes :

- Local industriel et commercial construit en 2009
- Bail commercial du 1^{er} mars 2017 pour atelier 350 m², d'une durée de 9 ans
- Loyer mensuel 1 925€ H.T.avec révision

- **Société Bardage CB (SCI Yaalma) à Beaufort (activité couverture bardage)**

Engagement de la Communauté de Communes :

- Local artisanal et commercial construit en 2010
- Bail commercial avec promesse de vente du 1^{er} juin 2010 pour atelier 150 m², d'une durée de 20 ans
- Loyer mensuel 770€ H.T.

- **Société Stéphane FIGUET à Beaufort (activité chaudronnerie)**

Engagement de la Communauté de Communes :

- Local artisanal et commercial construit en 2010 et 2013
- Bail commercial avec promesse de vente du 27 janvier 2011 pour atelier 280 m², d'une durée de 20 ans
- Loyer mensuel 1 460€ H.T.

- **Sarl Troc Mat Troc Loc à Beaufort (activité négoce de matériels d'occasion des métiers de bouche)**

Engagement de la Communauté de Communes :

- Local artisanal et commercial construit en 2011
- Bail précaire du 1^{er} septembre 2018 pour atelier 250 m², d'une durée de 6 mois
- Loyer mensuel 1 005€ H.T.

- **Société TENCATE à Primarette (activité fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques pour le secteur de l'armement et de la protection individuelle)**

Engagement de la Communauté de Communes :

- Locaux industriels 3 630m², construits en 2010
- Bail commercial portant uniquement sur la partie nord des bâtiments du 1^{er} septembre 2011 d'une durée de 12 ans
- Loyer mensuel 20 000€ H.T.

VOIRIE : élu communal référent : M. Christian PERON

- Bilan des visites des communes du Territoire de Beaufort

Entretien courant des VIC en 2019

⇒ chaussée : pas de travaux d'entretien important à prévoir, le réseau est plutôt en bon état.

⇒ fauchage : les travaux consistent à réaliser :

- une coupe de sécurité sur environ 1,20m de large réalisée fin mai/début juin
- une coupe dite de « confort » sur environ 2,00/2,50m de large (accotement + pied de talus) réalisée fin juillet qui permet de lutter contre l'ambrosie
- débroussaillage/élagage en octobre et novembre

⇒ assainissement : curage de fossés

- quelques zones ont été identifiées lors des visites. Les mairies feront remonter au service voirie les zones sensibles.

⇒ les ouvrages d'art : un recensement, type, dimensions, état.....est à réaliser.

⇒ les sentiers de randonnée : le service voirie en relation avec les services concernés, tourisme, CD38, etc...mettra en place un dispositif de surveillance et d'entretien des sentiers.

- Le transfert des voies communales à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Les communes du Territoire de Beaufort ne s'opposent pas à un transfert total ou partiel des voies communales mais souhaitent connaître les conditions de l'attribution de compensation.

Madame le Maire informe qu'à ce jour sur les 33,7 km de voirie communale, 5,25 km ont été transférés à l'ex.CCTB, Le Conseil Municipal devra se prononcer d'ici la fin de l'année sur un transfert total ou partiel avec la CCEBER.

TOURISME : élue communal référent : Mme Mireille BOUVIER

Objet de cette 1^{ère} réunion :

A ce jour et après la fusion du 1^{er} janvier, chaque ancien territoire a conservé sa propre structure de gestion des services touristiques : la SPL de Mandrin Chambaran pour l'ex. Pays de Beaurepaire et le service tourisme de la communauté de communes EBER pour l'ex. Pays Roussillonnais.

L'année 2019 est vue comme une année de lissage progressif.

Pour l'organiser, sera présenté lors d'une prochaine séance un état de l'offre touristique, une comparaison des services touristiques proposés sur chaque territoire, les perspectives de mutualisation des services (enjeu de continuité de service) et les projets à venir.

Un tour de table a permis aux élus de présenter les atouts de leur commune respective.

Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : élue communal référent : Mme Cindy COLLION

Points évoqués lors de cette 1^{ère} réunion :

- Perspectives BAFA

Il a été proposé au Conseil Communautaire que les 2 dispositifs (BAFA Citoyen et BAFA Est du territoire) perdurent sur 2019 pour l'ensemble des 37 communes (délibération actée le 27 mars 2019).

En résumé, les 2 dispositifs aident financièrement le jeune sur la partie théorique et sur la partie approfondissement, de plus le BAFA Citoyen engage sur un parcours car le jeune fait 30h de bénévolat dans la structure de son choix.

- Diagnostic Petite enfance

Rappel des objectifs :

⇒ faire un diagnostic sur le nouveau territoire (états des lieux, recensement des besoins et préconisations),

⇒ 0-6 ans, mais aussi les activités de soutien à la parentalité,

⇒ préconisations pour écrire la politique petite enfance du futur EPCI.

-

Infos communales

- Commémoration du 8 mai : à 11H15 place de la mairie
- Randonnée CCAS : dimanche 19 Mai
- Elections européennes : dimanche 26 mai

- *Conseil Municipal*

Prochaine séance le lundi 3 juin à 19H30

Fin de séance : 22H00